

2022

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL

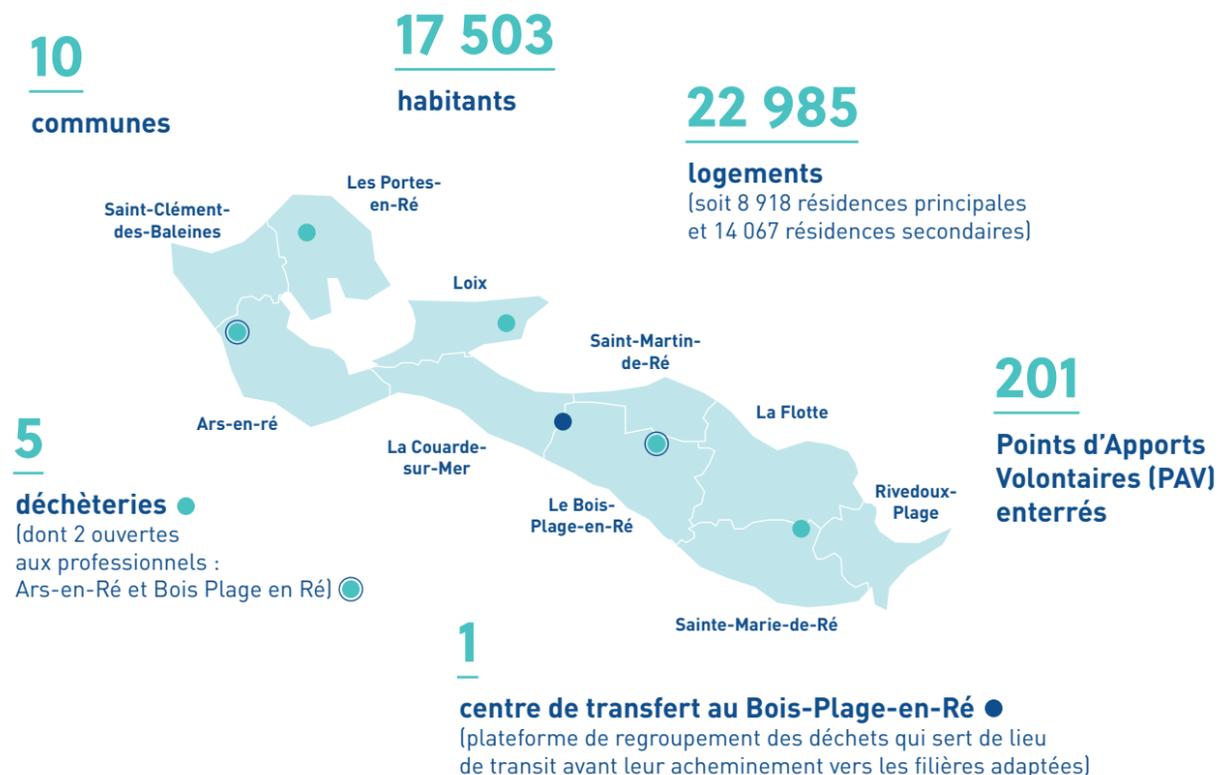


sur le prix et la qualité du service public
de prévention et gestion des déchets
ménagers et assimilés



Le territoire

La Communauté de communes de l'île de Ré assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des dix communes.



Qui fait quoi ?

LA COLLECTE

Une compétence de la Communauté de communes de l'île de Ré, assurée par la société COVED dans le cadre du marché pluri-annuel regroupant la collecte en porte-à-porte (particuliers : ordures ménagères, emballages / pros : ordures ménagères, emballages, verre et carton + papiers des administrations), la collecte en Points d'Apports Volontaires (PAV) et la gestion des déchèteries et du centre de transfert.



LE TRAITEMENT

Une compétence transférée au syndicat mixte Cyclad



LES BACS

la Communauté de communes commande la distribution et la réparation à la société SULO



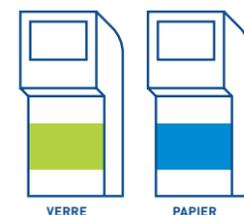
2004

Mise en place d'un **parc de bacs à emballages recyclables** uniforme pour les 10 communes du territoire



2006

Aménagement de **168 Points d'Apports Volontaires (PAV) enterrés**



2010

Inauguration du **centre de transfert** des déchets

2011

Mise en place d'un **système de contrôle d'accès** en déchèteries

2012

- **Extension des consignes de tri** des emballages
- Démarrage de l'opération de **distribution gratuite de composteurs** individuels



2015 2016

Aménagement de **19 points d'apports volontaires** avec les flux ordures ménagères et emballages recyclables



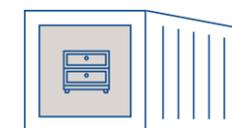
2015

Mise en place d'un **parc de bacs à ordures ménagères** uniforme pour les 10 communes du territoire



2016

Mise en place d'une **benne "mobilier"** à la déchèterie d'Ars-en-Ré



2017

Mise en place d'une **benne "mobilier"** à la déchèterie du Bois-Plage-en-Ré

2018

Mise en place de **nouvelles filières en déchèteries** (palettes, radiographies, coquilles d'huîtres, bouchons de liège...)



2021

Inauguration des **2 Cyclab'Box** ou zone de gratuité sur les déchèteries d'Ars-en-Ré et du Bois-Plage-en-Ré



La collecte des déchets

LES PARTICULIERS & LES PROFESSIONNELS



La collecte en
PORTE-À-PORTE (PAP)

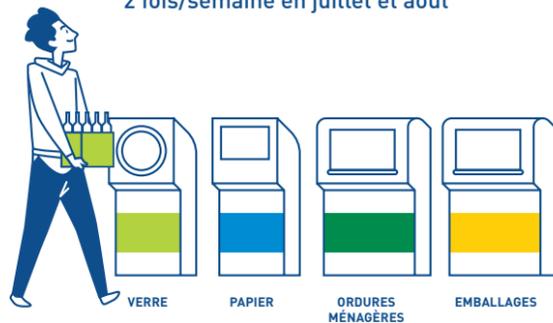
ORDURES MÉNAGÈRES

Saint-Martin-de-Ré intra-muros
1 fois/semaine de novembre à mars
2 fois/semaine d'avril à juin et de septembre à octobre
3 fois/semaine en juillet et août

Autres communes +
Saint-Martin-de-Ré extra-muros
1 semaine sur 2 de novembre à mars
1 fois/semaine d'avril à juin et de septembre à octobre
2 fois/semaine en juillet et août

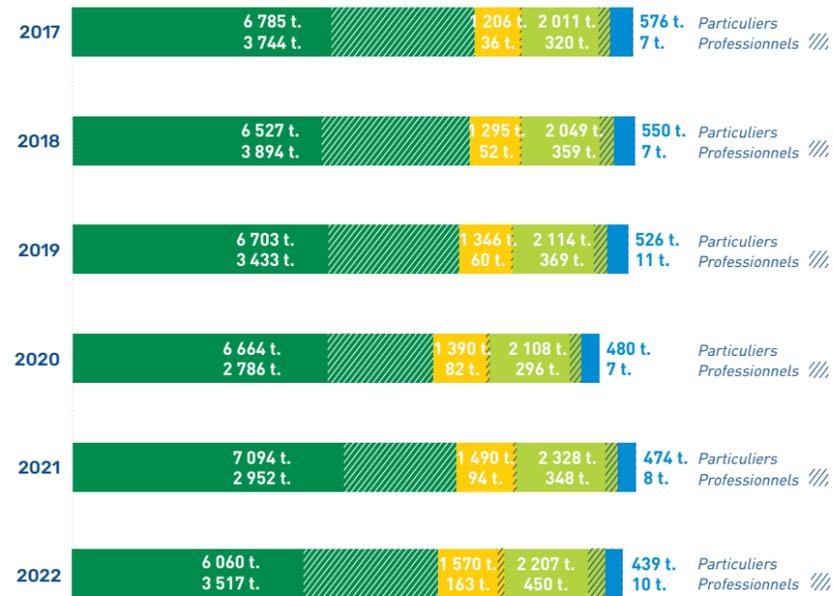
EMBALLAGES

Toutes les communes
1 fois/semaine de septembre à juin
2 fois/semaine en juillet et août

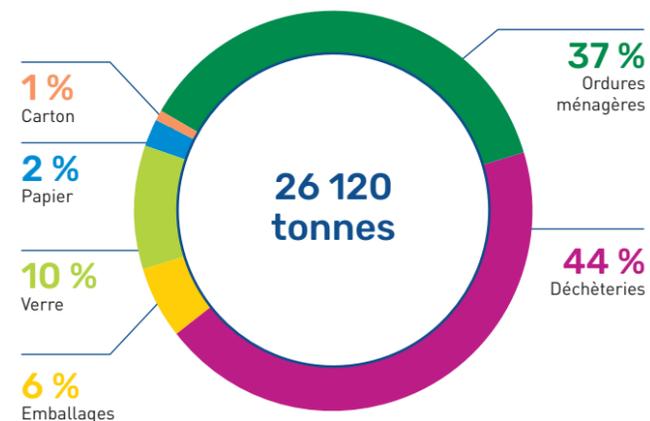


La collecte en Points d'Apports Volontaires (PAV)

TONNAGES PAR FLUX DE 2017 À 2022



TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PAP/PAV ET DÉCHÈTERIES EN 2022



FOCUS SUR

LES DÉCHÈTERIES

Depuis 2011, un contrôle d'accès à l'aide de cartes a été mis en place y compris pour les professionnels qui ont accès à 2 des 5 déchèteries (Ars-en-Ré et Bois-Plage-en-Ré). En moyenne, un usager se rend **6 fois** à la déchèterie dans l'année.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES

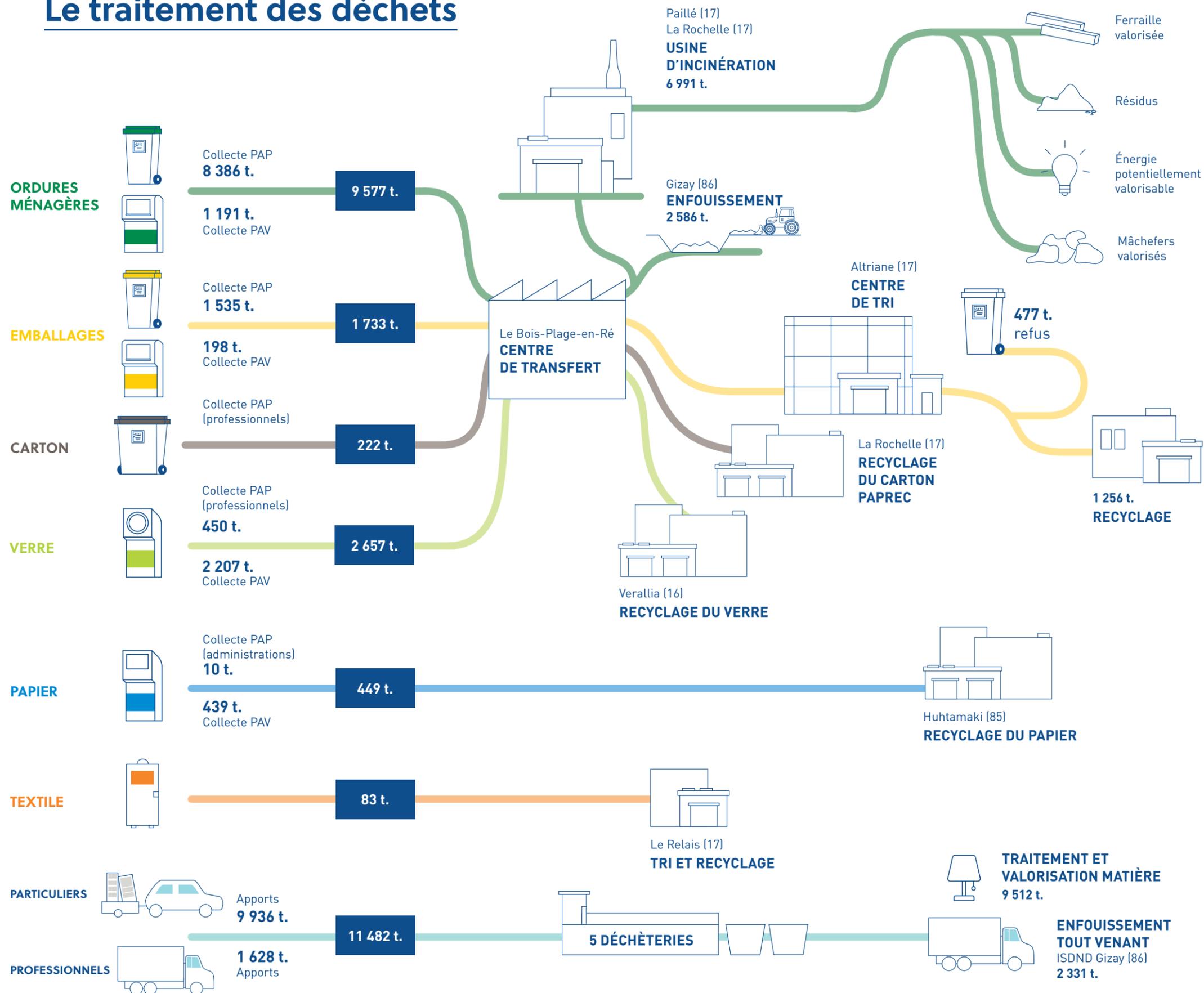


* Déchet d'équipement électrique et électronique

** Textiles 83 t, DDS 93 t, batteries 9 t, piles 3 t, lampes 2 t, coquilles d'huîtres 6 t, huiles 14 t, palettes 5 t, pneus 5 t, extincteurs 1 t



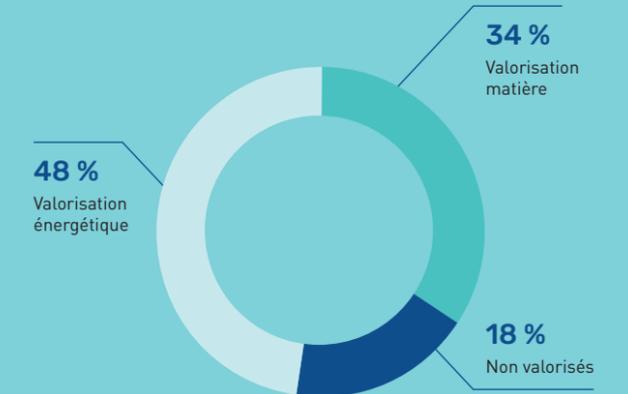
Le traitement des déchets



VALORISATION

La valorisation des déchets est un ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet matériel ou organique dans l'objectif d'un usage spécifique comme, le compostage ou encore la transformation en énergie : dans ce deuxième cas, on parle de valorisation énergétique.

VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN POINT D'APPORTS VOLONTAIRES



VALORISATION DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIES



Prévention et réduction à la source des déchets



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Objectifs atteints

Réduire les déchets de 10 % entre 2010 et 2020 (loi LTECV)

Objectif atteint et même dépassé par la Communauté de communes

-15%

Objectifs à atteindre

Le PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets) définit les objectifs suivants :

-12 % de déchets ménagers et assimilés * entre 2010 et 2025 puis -14% en 2031

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dites "Loi AGEC" fixe de nouveaux objectifs :

- fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040
- 100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025
- l'augmentation de la part des emballages réemployés par rapport aux emballages à usage unique

HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1

Prévention

Moins produire

2

Préparation en vue du réemploi

Donner, réutiliser, réparer

3

Recyclage

Trier, composter

4

Autre valorisation notamment énergétique

Méthaniser, incinérer

5

Élimination

Enfouir

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Mise à disposition gratuite de composteurs individuels

178 composteurs distribués en 2022, soit plus de 31% des résidences principales équipées

Une ambassadrice du tri et une chargée de prévention des déchets

21 animations
420 élèves sensibilisés

32 actions grand public
1 000 adultes sensibilisés

Projet "campeur trieur" renouvelé auprès de 47 campings

Participation à la Semaine de la réparation et à la Semaine européenne de réduction des déchets

Ateliers "Do it yourself", ("faites-le par vous même")

CARACTÉRISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Dans un bac à ordures ménagères résiduelles :

- 1/3 de déchets recyclables (emballage, papier, verre)
 - 1/3 de biodéchets
 - 1/3 de déchets ultimes
- > 2/3 du contenu des bacs peuvent être encore triés et valorisés



Dans un bac à emballages recyclables :

Pour déterminer la performance de tri, la collectivité effectue des caractérisations régulières du flux emballages. Pour cela, elle prélève un échantillon à la suite d'une collecte et le trie par catégorie de matière. Cette opération permet de connaître le taux d'erreur de tri ainsi que la composition de nos poubelles d'emballages.

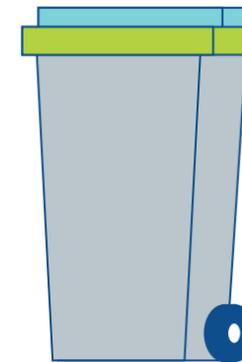
> En 2022, le taux de refus a augmenté passant de 23,63% à 27,55%

La valorisation des déchets

		VALORISATION (nombre d'objets fabriqués)
 PAPIER ET CARTON	671 TONNES	2 518 263 boîtes à chaussures 
 VERRE	2 657 TONNES	5 903 854 bouteilles de 75cl 
EMBALLAGES hors cartons PAP	1 733 TONNES	
 PET	171 TONNES	88 920 couettes 
 PE/PP/PS	131 TONNES	150 126 arrosoirs 
 SOUPLES PE	61 TONNES	4 066 626 films de pack d'eau 
 ACIER	55 TONNES	715 lave-vaisselles 
 BRIQUES ALIMENTAIRES	36 TONNES	276 912 rouleaux de papier toilette 
 ALUMINIUM	44 TONNES	12 892 cadres de vélos de course 

LE BILAN FINANCIER

Dépenses



TOTAL 7 938 855 €
Dépenses d'investissement
287 137 €

Dépenses de fonctionnement
7 938 855 €

dont

3 459 601 € Marché COVED Collecte/Déchèteries/Centre de transfert
1 929 207 € Adhésion et traitement CYCLAD
250 638 € Marchés SULO bacs

Le montant de la cotisation annuelle CYCLAD pour le traitement des déchets collectés en PAP et PAV : 1 354 739 € pour 2022.
Montant du traitement des déchets issus des déchèteries : 574 468 € TTC pour 2022.

Recettes



TOTAL 8 078 082 €
(hors recettes exceptionnelles : assurance)

6 539 695 € Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

1 303 844 € Redevance spéciale (RS)

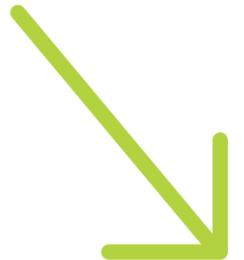
218 042 € Recettes issues des apports des professionnels en déchèteries

33 126 € Subventions

TEOM 2020
15,5 %

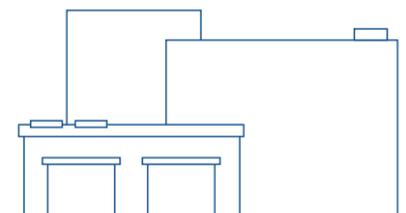
TEOM 2021
14,30 %

TEOM 2022
13,90 %



LES INVESTISSEMENTS A VENIR

- Reconstruction du centre de transfert **3 600 000 €**
- Entretien / renouvellement des PAV **750 000 €**
- Mise aux normes des déchèteries **600 000 €**
- Création d'une nouvelle déchèterie à proximité du centre de transfert en remplacement de celle du Bois-Plage-en-Ré à renaturer **2 800 000 €**
- Agrandissement de la déchèterie de Sainte-Marie-de-Ré **1 000 000 €**
- Tri à la source des biodéchets (à venir)



LES MOYENS HUMAINS

Le service public de prévention et gestion des déchets fait partie du Pôle environnement et développement durable sous l'autorité de la Directrice générale des services.

Le service "gestion des déchets" assure la gestion des contenants de collecte, des cartes d'accès en déchèterie, le suivi des différents prestataires et la relation aux usagers.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ

3, rue du Père Ignace
17 410 Saint-Martin-de-Ré
05 46 09 00 97
www.cdciledere.fr

ORGANIGRAMME DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Directrice du Pôle environnement et développement durable

Responsable du service "gestion des déchets"

Technicien

Assistante administrative

Assistante technique

Ambassadrice de la prévention et du tri des déchets

Chargée de mission Prévention des déchets

